



Réf. Farde e-Assemblées : 2269582

N° OJ : 3

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/10/2019

Objet : PDV 2017-2020 : convention 2019-2020 entre la Ville et la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville - projet 3.3.

Le Conseil Communal,

Considérant que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, via le programme "Politique de la Ville" finance le projet 3.3 "Vitrine aux savoir-faire" dans le cadre du Nouveau Programme Politique de la Ville 2017-2020

Considérant qu'un subside de 397.329€ servira à financer de 2019 à 2020 le projet 3.3 "Vitrine aux savoir-faire".

Ce subside est réparti comme suit:

un subside de 196.698€ en 2019

130.250 € en frais de personnel;

66.448 € en frais de fonctionnement;

un subside de 200.631€ en 2020

132.854 € en frais de personnel;

67.777 € en frais de fonctionnement.

Sur proposition des Bourgmestres et Echevins,

Arrête:

Article unique : Approuver la convention

Annexes :

[PDV 2017-2020 : convention 2019-2020 Ville de Bruxelles - projet 3.3 "Vitrine aux Savoir-faire". \(Consultable au Secrétariat des](#)